



INTÉGRER LES TECHNIQUES ÉCOLOGIQUES DANS LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER

FORMATION CONTINUE COURTE CERTIFIANTE

**Nouvelle
formation**



Cette formation est reconnue par la branche professionnelle du Paysage. Elle permet aux entreprises du paysage de s'engager dans une démarche environnementale, de répondre aux enjeux de biodiversité de leurs clients et d'accéder à de nouveaux marchés.



C'EST QUOI ?

Objectifs pédagogiques évaluables :

- Comprendre les enjeux de la biodiversité.
- Intégrer les zones à haut potentiel écologique dans les chantiers.
- Maîtriser des techniques respectueuses pour le vivant et l'environnement.
- Argumenter pour des aménagements complémentaires d'intérêt écologique.
- Proposer des prestations améliorant la capacité écologique des aménagements.

Modes de validation & références RS :

Cette formation est certifiante, avec un jury d'évaluation organisé par l'Unep. La certification est obtenue par validation des 4 blocs constitutifs. RS7272 – UNEP et CPNE agriculture – Date d'enregistrement 24/09/2025.

Durée et lieu :

Durée : Cette formation certifiante se déroule sur 31 heures (4 jours de formation et 1/2 journée d'évaluation).

Une programmation à la demande, pour un groupe constitué, pourra être étudiée. Contactez le Centre pour connaître les dates des prochaines sessions.

Lieu de réalisation : site du Campus Terres de l'Aube.

Rythme de la formation & alternance :

Formation discontinue avec application en entreprise en intersession.

Modalités pédagogiques :

Formation en présentiel.



POUR QUI ?

Public ciblé :

Chefs d'entreprise, Conducteurs de travaux, Chefs de chantier, Technico-commerciaux ou tout salarié dans le domaine du paysage ayant une capacité de décision autonome.

Prérequis & conditions d'inscription :

Être majeur, pas de prérequis spécifique



Débouchés

Sans objet



Suite de parcours

Sans objet

Cette formation va permettre aux professionnels du paysage de développer leurs connaissances et compétences en écologie afin de pouvoir réaliser des espaces à impacts positifs.

- En devenant des ambassadeurs de la biodiversité, ils sensibiliseront leurs clients à l'importance de sa protection.
- Ils renforceront leur implication dans la préservation de l'environnement, démontrant ainsi leur capacité à contribuer à la création d'espaces durables.



QUEL CONTENU ?

Programme de la formation :

Bloc de compétence N°1

IDENTIFIER UN ÉCOSYSTÈME, SES SERVICES ASSOCIÉS ET MAINTENIR SA CONNAISSANCE À JOUR.

Cette compétence permet d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour identifier les différents types d'écosystèmes, les services qu'ils rendent à la société et les menaces qui pèsent sur eux. Elle permet également d'apprendre à maintenir sa connaissance des écosystèmes à jour, afin de pouvoir prendre des décisions éclairées en matière de gestion de l'environnement.

Bloc de compétence N°2

APPLIQUER DES TECHNIQUES ÉCOLOGIQUES DANS UN CHANTIER PAYSAGER.

Cette compétence permet d'apprendre à choisir des matériaux et des techniques de constructions paysagères respectueuses de l'environnement. Elle apporte également des clés de gestion durable des chantiers paysagers, limitant l'impact sur l'environnement.

Bloc de compétence N°3

PROPOSER À LA CLIENTÈLE DES TECHNIQUES D'ENTRETIEN D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS AFIN DE FAVORISER LA BIODIVERSITÉ.

Cette compétence permet d'apprendre à proposer à la clientèle des techniques d'entretien d'aménagements paysagers qui favorisent la biodiversité. Elle permet également d'apprendre à évaluer l'impact des techniques d'entretien sur la biodiversité.

Bloc de compétence N°4

PROPOSER ET ARGUMENTER LA MISE EN PLACE D'AMÉNAGEMENTS COMPLÉMENTAIRES DANS LE RESPECT DE LA BIODIVERSITÉ.

Cette compétence permet d'apprendre à proposer et à argumenter la mise en place d'aménagements complémentaires afin d'augmenter le potentiel d'accueil de la biodiversité. Elle permet également d'apprendre à évaluer l'impact des aménagements complémentaires sur la biodiversité.

Méthodes et accompagnement pédagogiques mobilisés :

Alternance de cours et travaux dirigés en salle, chantiers pédagogiques, visites.

Modalités d'adaptation du parcours :

Possible dans le cadre de l'organisation définie, selon les indications du bulletin d'inscription.

Modalités d'évaluation des objectifs :

Cette formation est certifiante, avec un jury d'évaluation organisé par l'Unep. La durée totale est de 4,5 jours : 4 jours de formation et 0,5 j pour l'évaluation devant un jury paritaire.

Un métier du vivant pour un avenir en mouvement !



BON À SAVOIR

Modalité d'évaluation de l'action :

La satisfaction de l'apprenant fait l'objet d'une évaluation.

Indicateurs de satisfaction :

- Première année de mise en œuvre

Tarif :

Frais pédagogiques: 775 € net de taxe.

Modes de financements :

Prise en charge à 100% des frais pédagogiques (Contacter OCAPAT).

Prise en charge partielle via VIVEA pour les TNS ou chef d'entreprise.

Rémunération :

La rémunération reste à la charge de l'employeur.



+ D'INFOS ET INSCRIPTIONS

CFPPA de l'Aube
Route de Viélaïnes
10120 SAINT-POUANGE
Tél. : 03.25.41.64.00
cfppa.st-pouange@educagri.fr
www.campusterresdelaube.fr



Modalités de sélection :

Sans objet

Délai d'accès : Cette formation ouvrira à partir de 6 inscrits confirmés 15 jours avant le premier jour de la session.

Accueil et accès des personnes en situation de handicap :

Conformément à la Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et aux articles D5211-1 et suivants du Code du Travail, le CFPPA de l'Aube soutient le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap est à votre écoute pour analyser vos besoins, adapter et accompagner votre parcours de formation :

Linda CUYPERS - 03 25 41 64 00 - cfa.aube@educagri.fr

